



Paris, le 21 septembre 2016

## Communiqué de presse

### Regroupement familial : hallali qui dépasse les bornes

Depuis une dizaine d'années, de multiples réformes législatives se sont succédé pour rendre plus difficile, plus incertain, plus suspect le regroupement familial.

Or l'article 16 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule que la famille est **« l'élément fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat »**.

De là découle le **droit de vivre en famille**, que la plupart des instances européennes ont accepté ! CESE, Commission des Communautés européennes et Parlement européen !

En France, le droit à mener une vie familiale normale est aussi reconnue comme un principe de valeur constitutionnelle. L'Etat peut réglementer les modalités administratives nécessaires à son exercice, mais non en interdire la jouissance !

Le droit au regroupement familial a été confirmé par le Conseil d'Etat en 1978.

A l'heure où beaucoup de candidats présumés à la Présidence de la République, rêvent de nouvelles lois encore plus restrictives, encore plus liberticides, alors que l'on traite l'Etat de droit et la Constitution comme des « chiffons de papier », il est bon de rappeler les grands principes de notre République.

A partir de 2003, de multiples lois restrictives ont été adoptées sur la même thématique obsessionnelle et anathématisant l'immigration.

En 2005, le chiffre officiel d'entrée par regroupement familial était de **23 814**. Il n'a cessé de régresser depuis, tombant en 2014 (chiffre officiel du Ministère de l'Intérieur) à **12 122** entrées !

La France est ainsi un des pays d'Europe les plus restrictifs en matière de regroupement familial ! Qui, au demeurant ne **représente que 6% de la totalité des entrées** !

Alors pourquoi cet hallali ? Car il faut poser la question face à une telle manipulation, face à un tel déluge de mensonges et d'ostracisme. Faire croire à « l'invasion » « au grand remplacement ». C'est le point de jonction par excellence, de la droite extrême et de l'extrême droite, qui, à partir de cette manipulation, veulent remettre en cause le **« droit du sol »** que seul le régime de Vichy avait osé supprimer !

Les démagogues qui se manifestent avec insistance pour masquer leurs propres échecs en matière économique, ne sont que des fauteurs de guerre civile.

Jean-Marie Bonnemayre

Président

06 87 37 16 64.



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

**CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris**  
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : [www.cnafal.org](http://www.cnafal.org) - Messagerie : [cnafal@cnafal.net](mailto:cnafal@cnafal.net)